

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.19

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	8

MEMBRES PRÉSENTS : Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
EXAMEN DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DU
BUDGET SPIC
CIMETIERES :
EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-14, L.3312-5, L.4312-8 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 23.02.10 du 27 mars 2023 portant adoption du budget primitif SPIC Cimetières pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23.03.30 du 12 juin 2023 portant adoption de la décision modificative N°1 pour l'année 2023 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le conseil municipal a débattu sous la présidence de Mathieu PIETRI 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture et au patrimoine, et que Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 avril 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2023, et des documents qui l'accompagnent, annexés à la présente délibération.

DECIDE d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2023 ainsi qu'il suit :

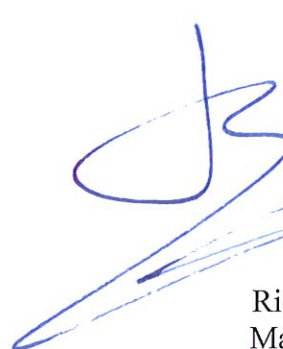

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	76 760.00	0.00
Recettes	25 440.00	25 440.00
Résultats	- 51 320.00	25 440.00
Résultat de l'exercice 2022 : - 25 880.00		

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

Section	Résultats cumulés au 31.12.2022	Affectation du résultat en 2023	Résultats 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-4 103.80		- 51 320.00	- 55 423.80
Investissement	-36 438.70		25 40.00	-10 998.70
Résultat cumulé global au 31/12/23				-66 422.50

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le :.....



Richard MALLIÉ,
Maire.